

Réunion du Conseil Municipal

du 15 avril 2024 à 20 heures

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze avril à 20 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée le 8 avril 2024, s'est réunie à la Salle des fêtes sous la présidence de Robert BOUDON Maire.

Sont présents : Michel BOUDON, Robert BOUDON, Lucien CAVALIER, Laurent CAYREL, Monique DELFAU, Jean-Noël GILIBERT, Monique LOUVRIER, Jean-Pierre VAISSADE, Sylvie VAISSADE

Représenté : Cyrille COUMOUL par Jean-Noël GILIBERT

Secrétaire de séance : Laurent CAYREL

Ordre du jour

- Comptes Financiers Uniques 2023 : examen et vote
- Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2023
- Vote des subventions - exercice 2024
- Vote des taux de contributions directes - exercice 2024
- Indemnité pour le gardiennage de l'église - exercice 2024
- Budgets primitifs 2024 : examen et vote
- Programme d'Amendes de Police 2024 : appel à projets
- Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la fonction publique territoriale suite à l'avis du Comité sociale territorial
- Création d'un emploi saisonnier
- Renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales : désignation du conseiller siégeant à la commission de contrôle
- Questions diverses

➤ Approbation du compte rendu de la dernière séance.

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 22 février 2024.

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Comptes Financiers Uniques 2023 : examen et vote

- Budget annexe du Lotissement de la Parro

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section d'exploitation	9 924.78	9 924.72
	Section d'investissement	9 924.72	0.06

Report de l'exercice N-1	Report en section d'exploitation	0.00	0.00
	Report en section d'investissement	184 235.67	0.00
	TOTAL	204 085.17	9 924.78

Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section d'exploitation	0.00	0.00
	Section d'investissement	0.00	0.00
	Total des restes à réaliser	0.00	0.00

Résultat cumulé	Section d'exploitation	9 924.78	9 924.72
	Section d'investissement	194 160.39	0.06
	TOTAL cumulé	204 085.17	9 924.78

- Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section d'exploitation	48 315.56	50 772.43
	Section d'investissement	83 010.51	125 405.44
Report de l'exercice N-1	Report en section d'exploitation		
	Report en section d'investissement	62 310.53	0.00
	TOTAL	193 636.60	176 177.87

Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section d'exploitation	0.00	0.00
	Section d'investissement	15 325.00	29 831.00
	Total des restes à réaliser	15 325.00	29 831.00

Résultat cumulé	Section d'exploitation	48 315.56	50 772.43
	Section d'investissement	160 646.04	155 236.44
	TOTAL cumulé	208 961.60	206 008.87

- Budget principal

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	214 721.88	329 849.92
	Section d'investissement	110 828.12	108 528.10
Report de l'exercice N-1	Report en section fonctionnement		354 202.23
	Report en section d'investissement		14 506.86
	TOTAL	325 550.00	807 087.11

Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	67 921.00	14 302.00
	Total des restes à réaliser	67 921.00	14 302.00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	214 721.88	684 052.15
	Section d'investissement	178 749.12	137 336.96
	TOTAL cumulé	393 471.00	821 389.11

Le maire quitte la salle et Mme Sylvie VAISSADE, 1^{ère} Adjointe prend la présidence et propose au conseil d'approuver les comptes financiers 2023.

Le conseil municipal procède au vote du compte financier unique du lotissement de la Parro,
Résultat du vote (9 votants) : 6 voix pour, 3 contre

Le conseil municipal procède au vote du compte financier unique du service de l'eau et de l'assainissement,

Résultat du vote (9 votants) : 9 voix pour

Le conseil municipal procède au vote du compte financier unique de la commune,

Résultat du vote (9 votants) : 9 voix pour

Le maire reprend place en salle des séances.

➤ **Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2023**

Le conseil municipal après avoir entendu les comptes financiers uniques de l'exercice 2023 décide d'affecter les résultats de fonctionnement de la façon suivante :

Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement : 2 456.87 € d'excédent

- Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour la totalité (compte 1068)

Budget général : 469 330.27 € d'excédent

- Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 41 412.16 € (compte 1068)
- Affectation du solde soit 427 918.11 € à l'excédent reporté article 002.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Vote des subventions - exercice 2024**

Le maire fait savoir que depuis la réunion de préparation des grandes lignes du budget, la commune a reçu deux demandes de subventions supplémentaires, une de la CUMA de l'Aubrac et une de l'APE de l'école de Lacalm.

Il invite le conseil municipal à voter les subventions à inscrire au budget primitif de 2024

Le conseil municipal vote les subventions suivantes :

- Vote des subventions aux divers organismes

A.D.M.R de Chaudes-Aigues	230.00
Association Les Amis de la lecture à Aurillac	20.00
Donneurs de sang de Chaudes-Aigues	100.00
Radio Margeride	30.00
FSE du Collège Louis Pasteur (Voyage en Espagne)	200.00

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

- Vote d'une subvention à l'Association Intergénération Caldaquès-Aubrac,
Madame Monique DELFAU, Messieurs Lucien CAVALIER et Jean-Noël GILIBERT quittent la salle et ne participent ni au débat ni au vote.

Le conseil municipal, vote une subvention de 100 € pour l'association Intergénération Caldaquès-Aubrac.

(Pour : 6 – Contre : 0 - Abstention : 0)

- Vote d'une subvention au comité cantonal FNACA de Chaudes-Aigues,
(Madame Monique DELFAU quitte la salle et ne participe ni au débat ni au vote.)

Le conseil municipal, vote une subvention de 50 € pour le Comité Cantonal FNACA de Chaudes-Aigues.

(Pour : 9 – Contre : 0 - Abstention : 0)

- Vote d'une subvention au Club des Aînés Ruraux de Lieutadès
(Madame Monique DELFAU, Madame Monique LOUVRIER, Monsieur Lucien CAVALIER et Monsieur Robert BOUDON quittent la salle et ne participent ni au débat ni au vote.)

Le conseil municipal, vote une subvention de 500 € pour le Club des Aînés Ruraux de Lieutadès.

(Pour : 6 – Contre : 0 - Abstention : 0)

- Vote d'une subvention à l'ACCA de Lieutadès
(Messieurs Robert BOUDON, Michel BOUDON, Laurent CAYREL quittent la salle et ne participent ni au débat ni au vote.)

Le conseil municipal, vote une subvention de 50 € pour l'ACCA de Lieutadès.

(Pour : 6 – Contre : 0 - Abstention : 0)

- Vote d'une subvention au GVA Caldaquès Aubrac
(Messieurs CAYREL Laurent et GILIBERT Jean-Noël quittent la salle et ne participent ni au débat ni au vote.)

Le conseil municipal, vote une subvention de 50 € pour le GVA Caldaquès Aubrac.

(Pour : 7 – Contre : 0 - Abstention : 0)

- Vote d'une subvention à l'Association des Parents d'Élèves de Lacalm
(M. CAYREL Laurent quitte la salle et ne participe ni au débat ni au vote.)

Le maire informe le conseil municipal, d'une demande de subvention, formulée par Mme BOUDOU JUGIEU Corinne Présidente de l'Association de Parents d'élèves de l'école publique de Lacalm, dans le cadre d'un voyage scolaire à Toulouse, pour 5 élèves qui résident sur la commune.

Le conseil municipal, vote une subvention de 250 € (50 €/élève) pour l'Association des Parents d'Elèves de Lacalm.

(Pour : 9 – Contre : 0 - Abstention : 0)

- Vote d'une subvention à la CUMA de l'Aubrac

(Messieurs CAYREL Laurent et GILIBERT Jean-Noël quittent la salle et ne participent ni au débat ni au vote.)

Le maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention formulée par M. Stéphane RAYNAL Président de la CUMA de l'Aubrac pour l'organisation d'une journée conviviale pour fêter les 50 ans de la CUMA.

Le conseil municipal, vote une subvention de 50 € pour la CUMA de l'Aubrac.

(Pour : 7 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Vote des taux des contributions directes - exercice 2024

Le maire invite le conseil municipal à voter les taux de contributions directes pour l'année 2024.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, fixe les taux 2024 des contributions directes comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

	<i>Bases notifiées</i>	<i>Taux en %</i>	<i>Produit en Euros</i>
<i>Taxe foncière (bâti)</i>	<i>270 600</i>	<i>39.11</i>	<i>105 832</i>
<i>Taxe foncière (non bâti)</i>	<i>22 600</i>	<i>87.13</i>	<i>19 691</i>
<i>Taxe d'habitation</i>	<i>173 200</i>	<i>12.18</i>	<i>21 096</i>
<i>TOTAL</i>			<i>146 619</i>

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Indemnité pour le gardiennage de l'église : exercice 2024

Le maire fait savoir que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales pour l'année 2024 n'est pas connu à ce jour, il propose d'appliquer le plafond indemnitaire 2023 à savoir 125.98 €

Il demande au conseil de délibérer pour fixer le montant de cette indemnité.

Le conseil municipal décide d'allouer à M. Camille Makaya Mbodo curé de Chaudes-Aigues, une indemnité de 125,98 €, pour le gardiennage de l'église pour l'année 2023.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Présentation et vote des budgets primitifs 2024

Le maire soumet à l'examen du conseil municipal les projets de budgets primitifs 2024 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de :

Budget lotissement

Section d'exploitation 98 817.00 €

Section d'investissement 194 166.00 €

Budget eau et Assainissement

Section d'exploitation	54 742.00 €
Section d'investissement	206 951.00 €

Budget principal

Section de fonctionnement	713 929.00 €
Section d'investissement	585 672.00 €

Le conseil municipal procède au vote des budgets primitifs (10 votants) :

Budget lotissement : 7 voix pour – 2 voix contre – 1 abstention

Budget du service de l'eau et de l'assainissement : 10 voix pour

Budget principal : 10 voix pour

➤ **Programme d'Amendes de Police 2024 : appel à projets**

Le maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de sécurité au carrefour de la voie communale de Larbre et la RD 65. Ces travaux estimés à 73 975.00 € HT et peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre des amendes de police.

Il demande au conseil de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du conseil départemental au titre des amendes de police.

Le conseil autorise le maire à solliciter une subvention pour ces travaux au titre des amendes de police.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la fonction publique territoriale suite à l'avis du Comité sociale territorial**

Le maire rappelle que lors de sa séance du 22 février dernier, le conseil a validé la proposition d'instaurer l'attribution d'une prime de pouvoir d'achat à la secrétaire de mairie.

Il fait savoir qu'il a saisi le comité social territorial pour avis sur l'instauration de cette prime et que ce dernier a émis un avis favorable à l'unanimité.

Il demande au conseil de valider définitivement l'instauration de cette prime de pouvoir d'achat.

Le conseil municipal valide définitivement l'instauration de la prime de pouvoir d'achat.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Création d'un emploi saisonnier**

Le maire rappelle au conseil municipal la nécessité qu'il y aurait d'embaucher un agent à temps partiel à compter du 13 mai 2024 afin d'assurer l'entretien des espaces verts, des réseaux d'eau, du relevé des compteurs d'eau, des travaux d'entretien des bâtiments, des voies communales, des réservoirs, des captages et de la station d'épuration.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette éventuelle embauche et d'en fixer les conditions (Nombre d'heure/ semaine - indice de rémunération - durée du contrat à savoir maximum 6 mois).

Le conseil municipal

- Décide de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique, pour la période du 13 mai au 13 novembre 2024.

- Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 12 heures/semaine.

- Décide que la rémunération sera calculée sur la base de l'Indice Brut 419 - Indice Majoré 377.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales : désignation du conseiller siégeant à la commission de contrôle**

Le maire rappelle que les membres des commissions de contrôle des listes électorales ont été désignés par arrêté préfectoral du 29 janvier 2021 pour une durée de 3 ans et que la composition de ces commissions doit donc être renouvelée dans son intégralité.

Il fait savoir qu'il y a lieu de nommer un conseiller municipal qui siègera dans cette commission, ce dernier devant être pris, parmi les volontaires, dans l'ordre du tableau.

Il rappelle qu'aucun conseiller municipal ne peut être membre de la commission de contrôle de la commune s'il en est maire, adjoint titulaire d'une délégation, quelle qu'elle soit, de signature comme de compétence, ou conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

M. Laurent CAYREL est désigné, délégué à la commission de contrôle.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Questions diverses**

- Suite au courrier de M. Pierre BIRON, il sera demandé au Conseil départemental de remettre la quille manquante au Pont des Quilles.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures.

Le Maire

Robert BOUDON,

Michel BOUDON,

Lucien CAVALIER,

Laurent CAYREL,

Cyrille COUMOUL,
(Absent représenté)

Monique DELFAU,

Jean-Noël GILBERT,

Monique LOUVRIER,

Jean-Pierre VAISSADE,

Sylvie VAISSADE,